

PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT

AIDANTS

LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONGÉS

LA PLATEFORME DE RÉPIT

LE DROIT AU RÉPIT

Principe

La plateforme de répit est un lieu d'accueil, de ressources, et d'accompagnement destiné aux aidants. L'objectif de celle-ci est de favoriser le plus longtemps possible le maintien à domicile des personnes souffrant d'une maladie neuro dégénérative ou en perte d'autonomie tout en évitant l'épuisement et l'isolement de l'aidant

- **de l'information** pour aider les proches à faire face à la prise en charge d'une personne souffrant de la maladie d'Alzheimer et de toute autre maladie entraînant une perte d'autonomie : l'objectif est de mieux comprendre la maladie et l'impact qu'elle peut avoir ;
- **un soutien aux proches aidants** qui peut être individuel (soutien psychologique, conseils...) ou en groupe pour partager les expériences, se soutenir, rompre l'isolement, pour renforcer des liens entre familles confrontées à la même situation ;
- **des solutions de répit** pour donner du temps libre au proche, lui permettant de vaquer à ses occupations, de prendre soin de sa santé et de se reposer.

L'objectif est de prévenir les risques d'épuisement et de diminuer le stress et l'anxiété des aidants.

Conditions

Être aidant d'un proche souffrant d'une maladie neuro dégénérative ou en perte d'autonomie

Démarche

Prise de contact par mail ou téléphone sur le territoire Nord-Est Essonne : Le nid des aidants91 - 70, rue Paul Doumer 91330 Yerres
01.69.83.53.91 / 06.10.43.34.46 essonne@leniddesaidants.fr

Coût

L'accès aux conseils et à l'information dispensés par les professionnels de la plateforme est gratuit. Une contribution peut être demandée pour certaines offres. Par exemple, il est possible que la plateforme d'accompagnement demande une participation quand elle organise l'intervention d'une aide à domicile pour permettre à l'aidant de se libérer.



NEPALE
METTRE EN LIEN

01 69 63 29 70

Retrouvez l'ensemble des
fiches pratiques sur notre
site internet
www.nepale.fr